

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL74

présenté par

M. Guitton, M. Baubry, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti,
Mme Josserand, Mme Levavasseur, Mme Lorho, M. Bryan Masson, Mme Pollet, M. Rancoule,
M. Schreck, M. Tavernier et M. Villedieu

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Transformation et fonction publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	0
Transformation publique	0	0
Fonction publique	0	10 000 000
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
TOTAUX	0	10 000 000
SOLDE	-10 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose à ce titre une minoration de 10 000 000 euros, au sein du programme n° 148 "Fonction publique", de l'action n° 3 "Action 3 - Appui et innovation des ressources humaines".

Le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) a déployé des outils RH comme RenoiRH, vivement critiqué depuis plusieurs années pour son déploiement complexe et la perte de temps parfois engendré par les utilisateurs.

De surcroît, les crédits de plus de 31 millions d'euros pour l'appui et l'innovation des ressources humaines n'apparaissent pas pour le tout indispensables. C'est pourquoi, au regard de la situation budgétaire de notre pays, il est nécessaire de réduire certaines dépenses, et donc de minorer les crédits alloués à l'appui et innovation des ressources humaines de 10 millions d'euros.

Tel est le sens de cet amendement.